

Berne, le 27 novembre 2019



DOCUMENTS DU CONGRÈS

Date et heure **Mercredi, 4 décembre de 19 h 15 à 21 h 45**

Lieu **Centre des congrès Allresto**
Effingerstrasse 20
3008 Berne

**Sozialdemokratische Partei
des Kantons Bern**

**Parti socialiste
du canton de Berne**

Monbijoustrasse 61
Postfach/c.p. 2947
3001 Bern

T 031 370 07 80
F 031 370 07 81

sekretariat@spbe.ch
www.spbe.ch

Veillez trouver en annexe les documents suivants :

- Ordre du jour
- Règlement interne avec documents relatifs aux points de l'ordre du jour

Délais

Délai pour résolutions jusqu'au 02.12.2019 (12 h 00) à : sekretariat@spbe.ch

Chères et chers camarades,

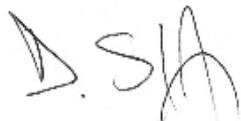
J'ai le grand plaisir de vous convier au congrès du PS du canton de Berne qui aura lieu le 4 décembre 2019 à Berne. Au congrès nous voulons revenir sur les élections au Conseil national et au Conseil des États 2019 et décider des consignes de vote en vue des votations du 9 février 2020. En outre le congrès discutera du lancement d'une initiative pour un véritable congé parental

Notre conseiller aux États Hans Stöckli a été brillamment réélu lors du second tour des élections. Il a obtenu 157'750 voix et décroché la première place, comme au premier tour. Cette victoire, nous la devons aussi aux nombreux membres du PS qui ont une nouvelle fois arpenté les rues, distribué des flyers et rédigé des lettres pour Hans. Contrairement aux élections au Conseil des États, les résultats pour le Conseil national ne sont guère réjouissants pour le PS du canton de Berne, comme l'atteste la perte de nos deux sièges. Nous n'avons pas d'autre choix que d'en prendre acte pour le moment. La non réélection de nos deux conseillers nationaux sortants Corrado Pardini et Adrian Wüthrich est un autre sujet de tristesse ; cela ne rend pas justice à leurs états de service. Nous les remercions pour leur excellent travail au service du parti. Par la même occasion, nous félicitons Tamara Funiciello pour son élection. La direction du parti a examiné les résultats plus en détail ces dernières semaines et présentera ses premières conclusions lors du congrès.

En outre on se doit de lancer une initiative pour un congé parental dans le canton de Berne. Nous entendons par congé parental un congé professionnel payé, avec garantie d'emploi. Cela permettrait aux mères et aux pères de passer plus de temps avec leur enfant et de partager équitablement les soins comme les tâches domestiques. Les pères pourraient dès le début assumer un rôle actif dans la vie des enfants, et les mères mieux concilier la famille et le travail.

Nous déciderons ensuite des consignes de vote en vue des votations du 9 février 2020. Sur le plan cantonal, nous aurons à nous prononcer sur la place de stationnement pour les gens du voyage à Wileroltigen et le changement de cantons de la commune de Clavaleyres. Sur le plan fédéral, nous voterons sur l'initiative sur le logement et sur l'extension de la norme pénale antiraciste. Des questions passionnantes s'il en est. Je me réjouis beaucoup de participer à un congrès qui promet d'être intéressant et espère vous voir nombreux à l'hôtel Allresto à Berne.

En toute solidarité,



David Stampfli,
Secrétaire dirigeant du parti

Destinataires :

- Les sections, les fédérations régionales, du Forum socialiste de l'Université de Berne
- Les membres du groupe au Grand Conseil, les membres du comité directeur (Femmes PS du canton de Berne, JS du canton de Berne, PS 60+ du canton de Berne, PS Migrant-e-s du canton de Berne), les membres de la commission de gestion, Mme la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, les membres du PS bernois au Conseil national et au Conseil des Etats
- Invités d'honneur, PS Suisse, Union syndicale du canton de Berne

ORDRE DU JOUR

<i>Heure</i>	<i>No</i>	<i>Point</i>
19 h 15	1.	Ouverture et accueil Coprésidence
	2.	Elections pour le congrès <ul style="list-style-type: none"> - Scrutateurs/trices - Commission de vérification des mandats - Bureau électoral - Bureau du congrès (institué conformément aux statuts)
	3.	Approbation <ul style="list-style-type: none"> - Ordre du jour - Règlement interne - Procès-verbal du congrès du 25.05.2019 (publié sur le site Web)
19 h 35	4.	Élections au Conseil national et au Conseil des Etats 2019 <ul style="list-style-type: none"> - Rétrospective - Départs
20 h 45	5.	Projet d'initiative pour un congé parental dans le canton de Berne
20 h 55	6.	Consignes de votes pour les votations du 09.02.2020 <ul style="list-style-type: none"> - Concordat : changement de cantons de la commune de Clavaleyres - Crédit pour la place de transit à Wileroltigen - Initiative populaire « Davantage de logements abordables » - Extension de la norme pénale antiraciste
21 h 25	7.	Résolutions
21 h 30	8.	Divers
21 h 40	9.	Clôture du congrès

GESCHÄFTSORDNUNG / RÈGLEMENT

1. Stimmkarten / Cartes de vote

Die Stimmkarten werden am Parteitag bei der Mandatskontrolle persönlich abgegeben. Bei den Abstimmungen werden nur die Stimmkarten gezählt. Verlorene Stimmkarten werden nicht ersetzt.

Les cartes de vote sont remises personnellement lors du contrôle des mandats le jour du congrès. Lors des votations, seules les cartes de vote sont comptées. Les cartes de vote perdues ne sont pas remplacées.

2. Redezeit / Temps de parole

Begründung von Anträgen	5 Minuten
Développement de propositions	5 minutes
Begründung der Haltung der Geschäftsleitung	5 Minuten
Développement de la position du comité directeur	5 minutes
Diskussionsvoten	3 Minuten
Intervention au cours des discussions	3 minutes

3. Wortbegehren / Intervention

Delegierte, die das Wort wünschen, melden dies schriftlich mit dem beim Podium aufliegenden Formular «Wortbegehren» und übergeben dieses vollständig ausgefüllt dem Präsidium, bevor die Sitzungsleitung die RednerInnenliste geschlossen hat.

Les délégué-e-s qui désirent prendre la parole s'annoncent par écrit par le biais du formulaire «Intervention» disponible au podium. Ils le transmettent dûment rempli à la présidence avant que la présidence de séance ne close la liste des orateurs.

4. Anträge / Propositions

Anträge müssen gemäss Statuten (Art. 7.3 b) 3 Wochen vor dem Parteitag beim Parteisekretariat eingereicht werden.

Les propositions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès.

5. Wahlen und Abstimmungen / Élections et votations

Wahlen und Abstimmungen finden nach Statuten (Artikel 9) statt. Bei mehreren Kandidierenden für das gleiche Amt erfolgt die Wahl schriftlich und geheim, wenn dies die Geschäftsleitung oder ein Mitglied aus dem Plenum beantragt. Die Abstimmungen finden in der Regel offen statt. Sie werden schriftlich und geheim durchgeführt, wenn dies die Geschäftsleitung oder ein Drittel der Stimmenden verlangt.

Les élections et votations sont effectuées conformément aux statuts (article 9). Quand plusieurs candidat-e-s briguent la même fonction, l'élection a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un membre du plenum en fait la demande. Les votations se font généralement à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un tiers des délégués le demande.

5. Resolutionen / Résolutions

Resolutionen müssen spätestens am Mittag zwei Tage vor dem Parteitag auf dem Parteisekretariat eingereicht werden. Resolutionen zu Ereignissen der letzten zwei Tage vor dem Parteitag sind eine Stunde vor Parteitagbeginn einem/einer der gewählten ParteisekretärInnen zu übergeben.

Les résolutions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard à 12h00 deux jours avant le congrès. Les résolutions portant sur des événements ayant lieu les deux jours avant le congrès sont à transmettre à un(e) secrétaire du parti une heure avant le début du congrès.

AFFAIRES DU CONGRÈS

Point 5 : Projet d'initiative pour un congé parental dans le canton de Berne

Proposition du comité directeur du PS du canton de Berne au congrès du 04.12.2019

Le PS du canton de Berne se doit de lancer une initiative pour un congé parental dans le canton de Berne. Nous entendons par congé parental un congé professionnel payé, avec garantie d'emploi. Pour la Suisse, la Commission fédérale pour les questions familiales recommande en plus de l'assurance-maternité actuelle de 14 semaines un congé parental payé supplémentaire de 24 semaines. Cela permettrait aux mères et aux pères de passer plus de temps avec leur enfant et de partager équitablement les soins comme les tâches domestiques. Les pères pourraient dès le début assumer un rôle actif dans la vie des enfants, et les mères mieux concilier la famille et le travail.

Aujourd'hui, ce sont surtout les femmes qui réduisent leur temps de travail à la naissance du premier enfant. Elles se chargent de la plus grande partie des soins et des tâches ménagères non rémunérés, qu'elles paient par des pertes au niveau du salaire, des assurances sociales et des rentes. Selon l'expérience d'autres pays, un congé parental de 38 semaines entraîne une augmentation de l'emploi des femmes et des parents en général et permet de contrer la menace d'une pénurie de personnel qualifié. Un tel congé contribue à accroître la productivité, et même une légère augmentation de l'emploi rémunéré des mères compensent les dépenses publiques grâce à la hausse des recettes fiscales.

Le PS milite en faveur d'une politique familiale moderne dans le canton de Berne. Le parti a déjà déposé une motion pour un congé parental au Grand Conseil, laquelle a été rejetée par la droite bourgeoise. Mais pour progresser, le canton de Berne doit se doter d'une politique familiale moderne. Cela aura un impact positif sur les familles, l'égalité des genres et l'économie. Pour toutes ces raisons, le canton de Berne doit prendre les devants avec d'autres cantons progressistes en introduisant un congé parental, ce qui en plus accroîtra la pression en faveur d'une solution au niveau national.

Proposition du comité directeur au congrès

Le comité directeur est chargé de préparer un texte d'initiative à l'attention du congrès, sur le modèle de congé parental préconisé par la Commission fédérale pour les affaires familiales.

Point 6 : Consignes de votes pour les votations du 09.02.2020

Concordat sur le transfert de la commune de Clavaleyres dans le canton de Fribourg

La commune bernoise de Clavaleyres souhaite fusionner avec la commune de Morat. Comme Morat fait partie du canton de Fribourg, Clavaleyres doit aussi y être rattachée. Les deux communes ont accepté la fusion. Au printemps 2019, les cantons de Berne et Fribourg ont signé un concordat lié à la modification territoriale. C'est sur ce document que repose le rattachement de Clavaleyres à Morat. Cette convention se limite aux réglementations de base, notamment dans les domaines du territoire, de la population, du droit et des finances. Le Grand Conseil bernois a ratifié le concordat en juin 2019 par 133 voix contre 5 et 3 abstentions. Le Grand Conseil fribourgeois l'a également ratifié. C'est maintenant à la population des deux cantons de se prononcer.

Recommandation du comité directeur : Oui

Crédit pour la place de transit à Wileroltigen

Dans le cadre de la Convention cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, la Suisse et donc le canton de Berne sont tenus de fournir des places de stationnement et de transit aux gens du voyage. Les nouvelles places de repos pour cette population ont souvent échoué par le passé par manque de volonté politique, mais aussi pour des raisons financières. En 2016, le Grand Conseil a par exemple rejeté la place de transit prévue dans la commune de Meinisberg. Le Conseil-exécutif repart à l'assaut avec un nouveau projet et demande un crédit de CHF 3,3 millions pour une place de transit à Wileroltigen. Le site appartient à la Confédération et serait transféré au canton de Berne en vertu du droit de construction. Il se situe au bord de l'autoroute A1, à proximité de l'aire de repos de Wileroltigen. Le Grand Conseil a accepté le crédit avec 113 voix contre 32 et 4 abstentions en mars 2019. Les jeunes UDC ont lancé un référendum contre cette décision.

Recommandation du comité directeur : Oui

Initiative populaire « Davantage de logements abordables »

En dépit de l'essor de la construction, la Suisse connaît une pénurie de logements à de nombreux endroits. Les loyers atteignent des sommets dans les villes et les agglomérations. Nombreux sont les gens à ne pas trouver de logement abordable. L'initiative populaire « Davantage de logements abordables » entend remédier à cette situation. Elle oblige la Confédération et les cantons à encourager la construction de logements à loyers modérés pour éviter que la pénurie de logements donne lieu à la spéculation et à la pression sur le rendement. L'association des locataires a déposé son initiative « Davantage de logements abordables » avec 106'000 signatures valides le 18 octobre 2016. Le PS Suisse et l'Union syndicale suisse soutiennent cette initiative. Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États rejettent la proposition.

Recommandation du comité directeur : Oui

Extension de la norme pénale antiraciste

Le code pénal et le code pénal militaire doivent être complétés par une extension de la norme pénale antiraciste. Les déclarations et les actes homophobes seront désormais interdits par la loi. Aujourd'hui, l'incitation publique à la haine ou à la discrimination contre les gays, les lesbiennes, les bi, les trans et les personnes intergenres en tant que groupe ne peut pas être poursuivie. L'extension de la norme pénale antiraciste va changer la donne : l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle deviendrait punissable. Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États soutiennent la proposition. L'UDF et les jeunes UDC ont lancé un référendum contre ce projet.

Recommandation du comité directeur : Oui